

- CNI
- LIV F
- PHO
- VACC
- REGL'
- BUL
- RAD
- FICHE
- F DOS
- ARRH
- CONV
- RIB
- IMAG
- URG
- MED

Ecole Collège Lycée NOTRE DAME
 2 rue de Metz
 57245 PELTRE
 Tel : 03 87 74 36 80
 Fax : 03 87 75 52 06
 Site : www.ndpeltre.net
 Email : accueil@ndpeltre.info



Externe :
 Demi-pensionnaire : 3 repas 4 repas 5 repas
 Interne : (études et sorties comprises)
 Etude payante (pour les 1/2P et ext.)

Photo à
coller

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année 2017/2018

3^{ème}

COLLEGE NOTRE - DAME

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

Nom :

Prénom : Sexe : M F

Né(e) le/...../..... à

Année précédente classe :

Etablissement d'origine :

N° de sécurité sociale du représentant légal :

Nationalité :

Redoublement : Oui Non si oui classe(s)

Numéro identifiant de l'élève (dossier académique) :

Nombre de frère(s) et sœur(s) : âge(s) des frères et sœurs :

Bourse : oui non *pour le lycée, pensez à prévenir votre établissement d'origine pour le transfert*

Ramassage scolaire : *prendre contact avec l'établissement pour remplir les demandes de transport*

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Père ou Tuteur	Mère
Nom :	Nom :
Prénom ;	Prénom ;
Adresse :	Adresse :
.....
Code Postal :	Code Postal :
Ville :	Ville :
Tél domicile :	Tél domicile :
Tél portable :	Tél portable :
E-mail :	E-mail :
Profession :	Profession :

DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA PRISE DE RENDEZ-VOUS AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT

	Documents reçus le :
Bulletins trimestriels des 2 années antérieures	
Photocopie de la décision d'orientation (fiche dialogue orientation ou bulletins)	

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DU RENDEZ-VOUS AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT

	Documents reçus le :
Photocopie du livret de famille	
Photocopie de la carte d'identité de l'élève	
2 photos d'identité (1 est à coller sur le dossier d'inscription)	
Pour les parents séparés ou divorcés : photocopie de l'extrait du jugement précisant le nom du responsable de l'enfant	
Chèque frais de dossier de 50€	
Chèque Arrhes (externes-1/2 pens. : 100€ - internes : 200€) retirés sur facture du 1 ^{er} trimestre	
RIB -IBAN de la domiciliation bancaire pour mise en place prélèvement	

DOCUMENTS A FOURNIR APRES LE RENDEZ-VOUS AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT

	Documents reçus le :
Convention de scolarisation signée par tous les représentants légaux (père et mère en cas de séparation/divorce si les deux parents ont l'autorité parentale)	
Autorisation d'intervention d'urgence	
Photocopie du carnet de vaccination	
Règlement intérieur signé par l'élève et les parents	
Fiche de renseignements pour le secrétariat	
Certificat de radiation de l'établissement d'origine (dès réception fin d'année scolaire)	
Copie des bulletins des derniers trimestres de l'école ou du collège d'origine (dès réception)	

DOCUMENTS A CONSERVER PAR LA FAMILLE

Fiche tarifs
Fiche nécessaire d'internat

PHOTOGRAPHIES AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE :

L'établissement sera amené en cours d'année, à faire des photos des différentes activités pédagogiques. Celles-ci seront diffusées à la presse ou sur le site de l'établissement. Une autorisation signée des parents pour les élèves mineurs nous est indispensable. Merci de compléter le document ci-dessous :

Madame - Monsieur

Parents de l'élève

Autorise(nt) l' Ecole-Collège-Lycée Notre-Dame à utiliser des photos réalisées dans le temps scolaire dans le but de la diffusion auprès de la presse locale ou sur le site internet de l'établissement.

Fait à

Signatures :

CHOIX DES LANGUES

LV1 : ANGLAIS

LV1 ALLEMAND

Attention : 1 choix de LV1 et 1 choix de LV2 sauf cas particulier des élèves bilangues (2 LV1 possibles)

LV2 : ALLEMAND

Attention : la LV1 est obligatoirement celle suivie en 6^{ème}, en 5^{ème} et en 4^{ème}.

LV2 : ESPAGNOL

Attention : la LV2 doit avoir été suivie en 4^{ème}.

LV2 : ANGLAIS

PROJET D'ETABLISSEMENT

« Notre établissement est ouvert à tous, conformément à la volonté de l'Eglise catholique de mettre à la disposition de tous, ses orientations éducatives. Ainsi notre établissement, par sa contribution au service de la Nation, rend un service d'intérêt général. C'est pourquoi il est associé à l'Etat par contrat, dans le cadre de la loi Debré de 1959 et de la loi Rocard de 1984. Ce projet, propre notre établissement, fonde ses propositions éducatives sur la vision chrétienne de la personne humaine, partagée par tous les établissements catholiques »

L'établissement est :

. Un établissement sous contrat d'association avec l'Etat (garantit le respect des programmes et des horaires ainsi que la formation des personnels enseignants)

. Un établissement catholique d'enseignement placé sous la tutelle des Sœurs de la Providence de St-André de Peltre. Il répond donc au texte de référence de la congrégation des Sœurs de Peltre ainsi que des orientations et projets diocésains.

« Nous devenons acteurs d'un projet qui fait grandir l'homme dans toutes ses dimensions, qui favorise un climat d'écoute, de confiance et de dialogue dans une communauté éducative. » Texte de référence des sœurs de la Providence de Peltre.

Notre objectif est donc de donner du sens dans le devenir de chacun des élèves qui nous est confié : accueil individualisé, accompagnement scolaire, éducatif et dans son projet personnel et de permettre à chacun de s'épanouir.

CHARTRE EDUCATIVE DE CONFIANCE

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES

4

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- Désir d'écoute et de dialogue.
- Refus des a priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

CREATION PAR L'ETABLISSEMENT DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun.
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- Organisation de la représentation des parents dans les conseils de classe, conseils de discipline...
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation

UNE CORESPONSABILITE EDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif
- Le projet d'établissement
- Le règlement intérieur

Ces documents sont généralement distribués lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document en confirmant l'inscription.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs - équipe éducative, parents, élèves - de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

Date :

Le chef d'établissement :

Les parents :

L'élève :